



VILLAGE DU BRASSUS
ADMINISTRATION

PREAVIS N° 02 / 2020
RELATIF A LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT ET DES SALLES
DE LA CURE, RTE DE FRANCE 1 AU BRASSUS

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

Suite au départ de M. Pellet, locataire de l'appartement de La Cure durant 18 ans, nous avons fait les démarches auprès des entreprises afin de présenter un préavis pour la rénovation de cet appartement très bien entretenu. La cuisine, salle de bain et WC n'auront pas besoin de rafraîchissement.

Les entreprises se sont succédées pour prendre les mesures. M. Jean-François Piguet, menuisier, nous a informé que nous ne pouvions pas faire de rénovation dans cet appartement sans l'accord du Canton vu que le bâtiment est classé monument historique. Nous avons convoqué un bureau d'architectes, Gueissaz & Lopes SA., spécialiste des rénovations de Cure et de bâtiments classés pour le Canton de Vaud.

En janvier 2020 nous avons reçu un préavis d'un montant de Fr. 741'000.00 comprenant la rénovation de l'appartement, des salles, du toit et des façades. Au vu du montant élevé nous nous sommes rencontrés avec le boursier et avons pris la décision de ne refaire que le nécessaire.

Nous avons repris contact avec le bureau d'architectes et lui avons demandé de faire un devis avec les travaux de rénovation que nous avons sélectionnés :

Appartement

- Barrière en bois et peinture de la cage d'escalier
- Peintures (plafonds, murs, boiseries) des cinq chambres et du salon
- Sol du hall d'entrée
- Bandeau de la cuisine agencée
- Porte d'entrée de l'appartement
- Démontage du fourneau dans la chambre des combles

Salle du bas

- Changement du sol
- Peinture sur un mur
- Plaques anti-feu au plafond

Bureau du bas

- Changement du sol
- Plaques anti-feu au plafond

Les devis sont les suivants

▪ SEVJ – installations électriques	Fr.	3'600.00
▪ Wild Bernard – installation chauffage		2'500.00
▪ Ceramjoux – dépose du poêle		500.00
▪ Ceramjoux – installations sanitaires		800.00
▪ Ceramjoux – contrôle amiante		1'500.00
▪ JF Piguet – menuiserie		31'500.00
▪ Reymond Olivier – sols		13'700.00
▪ Reymond Olivier – désamiantage sol		600.00
▪ Martin Lionel – peinture		32'000.00
▪ Gueissaz & Lopes – honoraires (15%)		15'000.00
▪ Municipalité – autorisations et taxes		100.00
▪ Nettoyage fin de chantier		1'000.00
▪ Divers et imprévus env. 5%		<u>7'000.00</u>
▪ Montant total des travaux, TVA comprise	Fr.	<u>109'800.00</u>

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N° 02 / 2020,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Autorise le Conseil exécutif à effectuer les travaux relatifs à la rénovation de l'appartement et des salles de la Cure
- 2/ Alloue dans ce but un crédit de Fr. 109'800.00
- 3/ Autorise le Conseil exécutif à prélever la somme de Fr. 109'800.00 sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4
- 4/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine financier et de l'amortir par le prélèvement sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4

Le Conseil exécutif